

# Certificat

## Mortiers et produits connexes Colle à carrelage - Mortier Colle

### CERMIFLOOR HPR (gris)

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification QB 11 Mortiers et Produits connexes en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ces référentiels.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

**La société** CERMIX  
BP 14 FR - 62240 DESVRES  
**Usine** FR - 59750 FEIGNIES

le droit d'usage de la marque Mortiers et produits connexes pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus. Les exigences générales de la marque QB se substituent aux exigences générales de la marque Certifié CSTB Certified à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015. En outre, jusqu'à la fin de période transitoire arrêtée suivant les modalités définies dans les exigences générales de la marque QB, le droit d'usage de la marque Certifié CSTB Certified est maintenu.



59 MC 186

**Décision de reconduction n° 2499-59 MC 186 du 22 mai 2017**  
**Cette décision annule et remplace la décision n° 2345-59 MC 186 du 12 avril 2016**

Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valide.

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

## CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Selon la norme NF EN 12004 :

A ce Certificat QB est attachée la classification suivante :

**C2 - FG**

La caractéristique « G » est complémentaire à la norme produit NF EN 12004.

Autres caractéristiques :

- > Collage de carrelage dans les locaux U4P4 et U4P4S : **P4/P4S**
- > Adhérence sur anciens revêtements sans primaire en sols : **Rénovation sans primaire sur carrelage émaillé**
- > Adhérence sur anciens revêtements sans primaire en sols intérieurs : **Rénovation sans primaire sur dalles plastiques semi-flexibles**

Ce certificat comporte 1 page et 2 pages d'annexes.

**Correspondant :**  
Courriel : [mortiers@castb.fr](mailto:mortiers@castb.fr)  
Tél. : 01 61 44 81 38

Pour le CSTB  
Le Directeur Technique



Charles BALOCHE

**CONDITIONS D'EMPLOI DU MORTIER COLLE POUR INFORMATION**

**CERMIFLOOR HPR (gris)**

**DOMAINE D'EMPLOI**

- Sols intérieurs et extérieurs
  - Locaux P4/P4S
  - Rénovation sans primaire sur carrelage émaillé
  - Rénovation sans primaire sur dalles plastiques semi-flexibles
- conformément aux prescriptions de mise en œuvre définies dans chaque pays et, pour la France, dans le "Document de référence de la certification des colles à carrelage".








**GÂCHAGE DU PRODUIT - OUVRABILITÉ DE LA PATE**

- Taux de gâchage : 19 % d'eau par rapport au poids de poudre (soit 4,8 l d'eau pour un sac de 25 kg).
- Temps de repos : aucun.
- Durée pratique d'utilisation : 25 min
- Temps d'ajustabilité pratique sur chantier : 10 min environ.

**NATURE DES SUPPORTS**

Supports visés dans les documents de mise en œuvre cités dans le « Document de référence de la certification des colles à carrelage ».

**PREPARATION DES SUPPORTS**

Support	Préparation particulière
Chape asphalte non sablée	
Traces de colle en sol	
Anciennes dalles plastiques semi-flexibles	
Ancien carrelage émaillé non poncé	
Ancienne peinture de sol	
 avec primaire spécifié dans la fiche d'emploi des primaires de la Société	
 application sans primaire	

**DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES**

Locaux P4 et P4S :

Pour la mise en œuvre, se reporter au Cahier des Charges Particulier.

Délai de mise en service : à 10°C : 24 heures à 23°C : 24 heures

# Certificat

**Mortiers et produits connexes**  
**Colle à carrelage - Mortier Colle****CERMIFLOOR HPR (gris)**

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification QB 11 Mortiers et Produits connexes en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ces référentiels.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

**La société** CERMIX  
BP 14 FR - 62240 DESVRES  
**Usine** FR - 62240 DESVRES

le droit d'usage de la marque Mortiers et produits connexes pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus. Les exigences générales de la marque QB se substituent aux exigences générales de la marque Certifié CSTB Certified à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015. En outre, jusqu'à la fin de période transitoire arrêtée suivant les modalités définies dans les exigences générales de la marque QB, le droit d'usage de la marque Certifié CSTB Certified est maintenu.

**06 MC 186**

**Décision de reconduction n° 2495-06 MC 186 du 22 mai 2017**  
**Cette décision annule et remplace la décision n° 2346-06 MC 186 du 12 avril 2016**  
Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valide.  
Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

## CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Selon la norme NF EN 12004 :

A ce Certificat QB est attachée la classification suivante :  
**C2 - FG**

La caractéristique « G » est complémentaire à la norme produit NF EN 12004.

Autres caractéristiques :

- > Collage de carrelage dans les locaux U4P4 et U4P4S : **P4/P4S**
- > Adhérence sur anciens revêtements sans primaire en sols : **Rénovation sans primaire sur carrelage émaillé**
- > Adhérence sur anciens revêtements sans primaire en sols intérieurs : **Rénovation sans primaire sur dalles plastiques semi-flexibles**

Ce certificat comporte 1 page et 2 pages d'annexes.

**Correspondant :**  
Courriel : [mortiers@castb.fr](mailto:mortiers@castb.fr)  
Tél. : 01 61 44 81 38

Pour le CSTB  
Le Directeur Technique



Charles BALOCHE

**CONDITIONS D'EMPLOI DU MORTIER COLLE POUR INFORMATION**

**CERMIFLOOR HPR (gris)**

**DOMAINE D'EMPLOI**

- Sols intérieurs et extérieurs
  - Locaux P4/P4S
  - Rénovation sans primaire sur carrelage émaillé
  - Rénovation sans primaire sur dalles plastiques semi-flexibles
- conformément aux prescriptions de mise en œuvre définies dans chaque pays et, pour la France, dans le "Document de référence de la certification des colles à carrelage".








**GÂCHAGE DU PRODUIT - OUVRABILITÉ DE LA PATE**

- Taux de gâchage : 19 % d'eau par rapport au poids de poudre (soit 4,8 l d'eau pour un sac de 25 kg).
- Temps de repos : aucun.
- Durée pratique d'utilisation : 25 min
- Temps d'ajustabilité pratique sur chantier : 10 min environ.

**NATURE DES SUPPORTS**

Supports visés dans les documents de mise en œuvre cités dans le « Document de référence de la certification des colles à carrelage ».

**PREPARATION DES SUPPORTS**

Support	Préparation particulière
Chape asphalte non sablée	
Traces de colle en sol	
Anciennes dalles plastiques semi-flexibles	
Ancien carrelage émaillé non poncé	
Ancienne peinture de sol	
 avec primaire spécifié dans la fiche d'emploi des primaires de la Société	
 application sans primaire	

**DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES**

Locaux P4 et P4S :

Pour la mise en œuvre, se reporter au Cahier des Charges Particulier.

Délai de mise en service : à 10°C : 24 heures à 23°C : 24 heures